

# LA HAUTE AUTORITE DE SANTÉ

## I/ La HAS

- organisme d'**expertise scientifique**
- structure regroupant l'ensemble des organismes experts (regroupe les missions de l'ANAES, de la Commission de la transparence et de la Commission d'évaluation des produits et prestations, s'y rajoute de nouvelles missions)
- assurer une **meilleure cohérence opérationnelle**
- uniquement **consultatif** (avis et recommandations faisant autorité)
- fond **public**, autonomie financière (*financement* : subvention de l'Etat, assurance maladie, contribution des établissements de santé dans le cadre de l'accréditation, ...)
- **indépendant** (pas de tutelle ministérielle)
- code interne de **déontologie**

## II/ Ses missions

- **évaluation** du service rendu des produits, médicaments et dispositifs
- **accréditation** des établissements de santé, réseaux de soins, centre de soins
- **informations** médicales plus élargies
- **recommandations** concernant la définition et la prise en charge des ALD<sup>1</sup>
- **évaluation** des pratiques professionnelles obligatoire pour tous les praticiens y compris en médecine libérale
- ...

---

1 Affection de Longue Durée

### III/ Principes fondateurs

- ◆ l'indépendance des avis rendus et des recommandations formulées
- ◆ la rigueur scientifique
- ◆ la transversalité
- ◆ l'appel à l'expertise d'autres organismes de santé (Agences sanitaires : *AFSSAPS*<sup>2</sup>, *AFSSA*<sup>3</sup>, *INNS*<sup>4</sup>, ... / Autres organismes : *INPES*, ...)

---

2 Agences Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé : autorité sanitaire déléguée, placée sous la tutelle du ministre chargé de la santé (mars 1999). Fonctions = évaluation scientifique & médico- économique / contrôle en laboratoire & contrôle de la publicité / inspection sur sites / information des professionnels de santé & du public / prise de mesures de suspension ou interdiction de toute activité industrielle (à partir du moment où il y a danger)/ révision des conditions d'utilisation ou d'emploi des produits/ prise de mesure de suspension, de retrait du marché ou de consignation d'un produit

3 Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments

4 Institut National de Veille Sanitaire